Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260311-D3_CM05032026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, Ludovic JOURDEN, LABARRE Magalie, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROPERS Manon, THOMAS Christian

Absent : ROLLAND Christophe

Secrétaire de séance : Aurélie QUEMENER-GUILLOU

Nombre de membres : **14** Nombres absents : **1** Nombre de votants : **13**	Date de la convocation : **20/02/2026** Nombre de pouvoirs : 0

3.Subventions aux associations :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après réception d'un grand nombre de demandes de subventions de multiples origines, il est nécessaire de faire un tri parmi elles.
Il faut noter que certaines sont obligatoires (par exemple, au centre d'aide alimentaire).

Madame Ludivine HENRY, en tant que membre du bureau du Comité des fêtes, n'a pas pris part au vote concernant la subvention. Elle est sortie de la salle durant le vote de la subvention pour cette association.
Messieurs LE DU Pascal et GUILLOU Didier étant membres du bureau de la Boule Trégonnoise ne participent pas au vote de la subvention pour cette association.
Messieurs LE DU Pascal et THOMAS Christian étant membres du bureau de la société de chasse n'ont pas pris part au vote concernant cette association et sont sortis de la salle durant le vote de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde aux associations les subventions réparties comme suit :

Associations	Montant subvention en euros
ADAPEI	50
Gym Squiffiec	100

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260311-D3_CM05032026-DE

FNACA	90
UFAC	90
Association de chasse (dont 50€ pour l'achat de cartouches dans le cadre de la lutte contre les choucas)	180
Amicale Laïque	600
UST + école de foot (410 €)	1980
Comité des fêtes	400
Dans Tregonev	200
La Boule trégonnoise	500
Amicale Cyclotouriste	140
Don du Sang	50
Centre aéré	1000
Restos du Cœur	100
Didj22	50
Centre aide alimentaire de Guingamp	293

De plus, le Conseil Municipal reconduit une subvention de 10€ par enfant lorsque celui-ci pratique dans des associations de communes voisines, une activité sportive non présente sur la commune de Trégonneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
D'ACCORDER aux associations le montant de subvention indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait à TREGONNEAU, le ..... 11 MAR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 13 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU
Côtes - d'Armor

Pour extrait conforme au registre,
Le 11 MAR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU
Côtes - d'Armor
Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Le secrétaire de séance,